



REGLEMENT ET CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'ACCOMPAGNEMENT GO+

Mis à jour le 31 janvier 2025

Vous candidatez au parcours d'accompagnement GO+, veuillez lire attentivement ce document.

Attention ! Tout dossier incomplet ou remis après la clôture de l'appel à candidatures ne sera pas retenu.

PUBLIC CIBLE

Artistes et groupes musiques actuelles lauréat-es du parcours GO, ayant une volonté de bénéficier d'un accompagnement individuel d'un an visant au développement de carrière.

Pour rappel, l'accompagnement GO+ est optionnel et complémentaire à l'aide GO. Les artistes auditionné-es dans le cadre du GO+ seront donc retenu-es par le comité de sélection dans le cadre de leur demande GO.

CONTENU DU DISPOSITIF & AXES DE SOUTIEN

L'entrée GO+ (optionnelle et complémentaire à l'aide GO) est un parcours d'accompagnement individuel et sur mesure d'1 an. Il permet, au maximum à 3 projets normands en développement (lauréat-es du dispositif GO) de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la structuration professionnelle et à une meilleure insertion dans la filière musicale.

Les projets lauréats (maximum trois, sélectionnés sur auditions) bénéficient de :

- **Accompagnement individuel en lien avec les besoins spécifiques** des projets lauréats.
- **Formations collectives sous forme de séminaire** (*communication et promotion, droits des artistes et droits voisins, contrats de la musique, booking, etc*).
- **Mise en réseau.**
- **Participation à des événements professionnels nationaux** (MaMA, Bars en Trans, etc).
- **Suivi sur la base du volontariat des temps d'information et de formation.**
- **Aide à la recherche de partenaires professionnels.**
- **Etc.**

Au maximum, 6 projets passeront un entretien individuel préalable aux auditions (ouvertes au public). L'entretien individuel ainsi que les auditions auront lieu le 12 juin 2025 au Tetris (Le Havre).

Au maximum, 3 projets seront sélectionnés pour bénéficier de ce parcours d'accompagnement.

Les modalités effectives de l'accompagnement seront définies de façon individuelle après entretien avec le groupe ou l'artiste et en lien avec ses besoins effectifs.

Attention ! Pour suivre l'accompagnement GO+, l'artiste / le groupe doit être enclin à recevoir des conseils, et des avis extérieurs.

GO+ n'est pas une subvention supplémentaire !

ELIGIBILITE

CRITERES D'ELIGIBILITE

- La moitié des membres de la formation doivent résider en région Normandie.
- Avoir une structure juridique support (association, label, tourneur, structure d'accompagnement, etc...). **Son siège social doit être établi en région.** Un numéro de SIRET vous sera demandé.
- Avoir un répertoire constitué de compositions originales d'une durée minimale de 45 minutes (les créations originales et réarrangements seront appréciés selon l'esthétique musicale).
- Posséder au minimum 3 titres audio enregistrés de moins de 3 ans.
- Avoir une visibilité significative sur scène, sur les réseaux sociaux, dans les médias ou sur le web.
- Faire preuve d'une démarche de structuration avérée (travail en réseau, entourage professionnel, rémunération des artistes, cession des spectacles, inscription SACEM, etc.).
- Avoir dûment complété le formulaire de candidature.
- Avoir été retenu-es dans le cadre du parcours GO
- Avoir dûment complété le formulaire de candidatures GO+ (complémentaire au dossier de candidatures GO) et faire preuve d'une motivation avérée.
- Être impérativement disponible(s) pour les auditions GO+ (12 juin 2025).

L'équipe de NORMA se réserve le droit de faire appel aux projets lauréats sur les temps de valorisation du dispositif.

Un bilan moral et financier des actions engagées grâce à la subvention GO sera à transmettre obligatoirement à la Région et à NORMA pour les artistes sélectionné-es.

NE SONT PAS ELIGIBLES

- Les groupes et artistes ayant déjà été lauréat-es GO+.
- Les groupes et artistes n'ayant pas remplis le formulaire GO+ (complémentaire et optionnel au formulaire de candidature GO).
- Les groupes et artistes engagé-es par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors et de leurs labels (*Idem GO*).
- Les groupes et artistes engagé-es par un producteur de spectacle d'envergure national (*Idem GO*).

CRITERES D'APPRECIATION

Une attention particulière sera portée à l'**ancrage territorial** des artistes et de leurs projets, à la **représentativité des projets portés par des femmes ou minorités de genre**, ainsi qu'à la **diversité des esthétiques**.

Argumentaire suffisant, motivant votre volonté d'être accompagné-es.

SELECTION

CRITERES DE SELECTION

- Le **sérieux du remplissage du dossier** (bonne présentation du dossier, argumentaire utile et détaillé, etc.).
- La **stratégie de développement mise en œuvre** par le groupe incluant un **projet d'actualité signifiant** en cohérence avec la-dite stratégie.
- La présentation d'un **budget équilibré cohérent avec le projet présenté qui fera l'objet de la demande de financement**.
- Les **relations partenariales avérées** établies par le groupe ou l'artiste avec des structures musicales actuelles régionales voire nationales.
- La **proposition artistique et expérience scénique**.
- L'identification par le groupe ou l'artiste des **axes de travail prioritaires**.
- La **motivation**, l'**investissement** et la **disponibilité** du groupe ou de l'artiste (très important).
- **Avoir été retenu-es dans le cadre du GO**
- Le remplissage du formulaire de candidatures GO+.

MODALITES DE SELECTION

La sélection se fait sur **analyse du dossier de candidature GO+** (formulaire complémentaire au parcours GO), **une sélection par un comité de professionnel-les du secteur et après auditions**.

En plus des modalités de sélection de l'aide au projet GO, qui sont les suivants : **étude du budget prévisionnel et écoute des extraits sonores**.

La constitution du comité de sélection sera rendue publique.

Les dossiers administrativement recevables seront transmis aux partenaires publics pour un avis consultatif pouvant être reporté aux comités de sélection.

CONTACTS

Charlotte LESAUVAGE – Chargée de l'accompagnement et des pratiques artistiques.
charlotte[at]norma-asso.fr / Tél. : 02 31 27 93 61

David FOLLIOT – Chargé du développement professionnel
David[at]norma-asso.fr / Tél. : 02 31 27 88 17

Jeanne LEMARCHAND – En charge de la coordination des projets.
Jeanne[at]norma-asso.fr

Avant toutes questions, merci de vous référer à ce document, et à la Foire Aux Questions accessible sur le site Wiin en amont du bouton Candidater.



LES PARTENAIRES PUBLICS FINANCEURS DE START & GO

Le dispositif START & GO est financé par la DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département du Calvados, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, le Département de l'Eure et la Ville de Caen.